



HAL
open science

Les exploitations agricoles familiales sont-elles des institutions ?

Eduardo Chia, Patrick Dugue, Maan Suwadu Sakho-Jimbira

► To cite this version:

Eduardo Chia, Patrick Dugue, Maan Suwadu Sakho-Jimbira. Les exploitations agricoles familiales sont-elles des institutions ?. Cahiers Agricultures, 2006, 15 (6), pp.498-505. 10.1684/agr.2006.0027 . hal-02663819

HAL Id: hal-02663819

<https://hal.inrae.fr/hal-02663819>

Submitted on 31 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Les exploitations agricoles familiales sont-elles des institutions ?

Eduardo Chia¹
Patrick Dugué²
Souadou Sakho-Jimbira³

¹ Institut national de la recherche agronomique (Inra),
Unité mixte de recherche (UMR)
« Innovation », /
Centre de coopération internationale
en recherche agronomique
pour le développement (Cirad),
« Territoires, Ressources, Acteurs » (Tera),
TA 60/15,
73, avenue JF Breton,
34398 Montpellier cedex 5
<chia@ensam.inra.fr>
<eduardo.chia@cirad.fr>

² Centre de coopération internationale
en recherche agronomique
pour le développement (Cirad),
« Territoires, Ressources, Acteurs » (Tera),
TA 60/15,
73, avenue JF Breton,
34398 Montpellier cedex 5
<patrick.dugue@cirad.fr>

³ École nationale supérieure d'agriculture
de Montpellier (Ensam)/
Centre de coopération internationale
en recherche agronomique
pour le développement (Cirad),
Unité mixte de recherche (UMR)
« Marchés, organisations,
institutions et stratégies
d'acteurs » (MOISA),
2, place Viala,
34060 Montpellier cedex 02
<souamintou@yahoo.fr>

Résumé

Face aux changements de l'environnement économique (dysfonctionnement de la filière arachide, désengagement de l'État, etc.), les ménages ruraux recherchent avant tout la sécurité alimentaire de leur famille en diversifiant leurs productions et leurs activités économiques au village et dans les centres urbains grâce à la migration temporaire. Dans ce contexte, l'exploitation agricole, vue comme une institution, ne peut pas être considérée comme une entreprise, au sens de la théorie économique classique. Elle correspond plus à un système d'activités dont le fonctionnement tient compte des logiques marchandes et familiales. Après un éclairage sur le concept d'institution et son application à l'exploitation agricole familiale, nous précisons les changements survenus dans les exploitations du Bassin arachidier en termes d'organisation sociale et de fonctionnement. Ensuite - en considérant l'exploitation agricole comme une institution - nous montrerons comment la nature des formes de coordination a évolué au sein de l'exploitation et de la famille élargie.

Mots clés : exploitation agricole familiale ; analyse économique ; gestion foncière ; arachide ; Sénégal.

Thèmes : systèmes agraires ; économie et développement rural.

Abstract

Can family farms be considered as institutions?

Faced with a changing economic environment (poor functioning of the groundnut sector, economic liberalization, etc.), rural households seek first and foremost to secure food for their families by diversifying their production and their economic activities in the village and in urban centres through temporary migration. In this context, the farm seen as an institution cannot be considered as a company in the sense of the classical economic theory. It corresponds more to a system of activities whose operation takes into account both market and family objectives. After looking at the concept of institution and its application to the family farm, this paper highlights the changes that have taken place in groundnut farms in terms of social organisation and operation. In addition, envisaging the family farm as an institution, the authors show how the coordination pattern has evolved within the farm and the family as a whole.

Key words: family farms; economic analysis; land management; groundnuts; Senegal.

Subjects: farming systems; economy and rural development.

L'exploitation agricole a pendant longtemps été considérée comme une entreprise dirigée par un décideur unique : le chef d'exploitation/entrepreneur. Cependant, dans la réalité, ses dimensions d'entreprise (produire, accroître son revenu monétaire) et ses dimensions « famille » (fournir des aliments, valoriser le travail

familial, constituer et transmettre un patrimoine) se trouvent étroitement imbriquées. Cela a amené des économistes et des agronomes à développer des approches moins normatives et plus fécondes qui ont permis de comprendre le fonctionnement de ces unités de production et d'identifier les « rationalités » des agriculteurs.

Tirés à part : E. Chia

Plus récemment, ils ont montré qu'un bon nombre d'exploitations familiales des pays du Nord et du Sud diversifiaient leurs activités bien au-delà de la seule production agricole. Certains auteurs parlent ou considèrent l'exploitation comme un *système d'activités rurales* (Paul *et al.*, 1994). Cependant, peu de travaux ont été consacrés aux exploitations agricoles vues comme une institution, au sens de la théorie économique (Williamson, 1994). Notre ambition ici est d'identifier quelques pistes de recherches nouvelles et surtout les difficultés que l'on peut rencontrer lorsqu'on postule que les exploitations agricoles sont des institutions. Pour cela, nous nous appuyons sur des travaux réalisés dans le Bassin arachidier au Sénégal.

Qu'est-ce qu'une institution ?

L'entreprise - l'exploitation agricole en tant qu'unité de production - et le marché constituent les deux concepts majeurs (ou piliers) de la théorie économique. Or, celle-ci a longtemps considéré les exploitations comme des « boîtes noires » et faisait des hypothèses quant à leur fonctionnement, leurs objectifs, et les raisons qui poussent les agriculteurs (les entrepreneurs) à prendre leurs décisions et à agir. Il faudra attendre l'émergence des sciences de gestion (sciences de l'artificiel comme les appelait Simon (1990)) vers les années 1970, pour que l'on commence à ouvrir cette boîte noire et à étudier les pratiques gestionnaires des agriculteurs. La principale remise en cause a porté sur l'hypothèse de rationalité des agents. Simon a démontré que ces derniers n'avaient pas une rationalité substantielle mais une rationalité limitée et procédurale (Simon, 1990). Pour Favreau (1993), « la théorie économique, jusqu'à il y a une vingtaine d'années, limitait la rationalité individuelle à l'optimisation des moyens de coordination aux marchés. [...] Les économistes ont depuis lors redécouvert l'entreprise, et beaucoup d'entre eux portent même désormais un intérêt passionné au fonctionnement interne de l'organisation, jusque-là considérée pour l'essentiel comme une boîte noire », en particulier avec les recherches conduites par les écoles évolutionnistes et institutionnalistes.

Pour Commons (cité par Lamoureux (2002)), « les institutions sont des

contraintes, elles sont à considérer aussi comme des guides, des frontières qui encadrent l'action individuelle. » Coriat et Weinstein (2004) considèrent qu'« une première série d'institutions consiste en des lois, régulations, contrats... ». Ces règles, selon ces auteurs, ont deux sources possibles : les lois - qui s'appliquent à tous les individus en tout lieu dans le pays - ainsi que les contrats et conventions. Ceux-ci sont, dans un cas, des arrangements entre une ou plusieurs parties, et dans l'autre, des « principes » auxquels on se réfère pour se coordonner et vivre en groupe. Ménard (1990) considère les institutions comme « un ensemble de règles socio-économiques, mises en place dans des conditions historiques sur lesquelles les individus ou les groupes d'individus n'ont guère de prise, pour l'essentiel, dans le court et le moyen terme. Du point de vue économique, ces règles visent à définir les conditions dans lesquelles les choix, individuels ou collectifs, d'allocation des ressources pourront s'effectuer ».

Le comportement économique ou gestionnaire des acteurs, pour réduire les incertitudes, va dépendre de la façon dont ils perçoivent leur environnement, leur situation, leurs projets (Brossier *et al.*, 2003) et comment ces perceptions vont modifier l'environnement humain. Douglas considère que la réponse à cette double question « dépend de la structure institutionnelle, qui est un ensemble de règles formelles, de contraintes informelles et de moyens mis en œuvre pour le faire respecter » (North, 2005).

Bernoux et Livian (1999) nous expliquent que « ... l'institution a été définie, d'entrée de jeu, dans ses relations à la société. Présenter l'entreprise comme une institution consiste à faire l'hypothèse que l'organisation de la production provoque des instances suffisamment stables et autonomes pour produire normes et valeurs et pour développer des échanges avec la société susceptibles d'être observés ».

En agriculture, les travaux de Barthélemy *et al.* (2002) s'inscrivent directement dans la tradition institutionnaliste. Ces auteurs avancent l'idée que les agriculteurs, européens et des pays développés, décident en fonction de *deux institutions* : l'une marchande et l'autre patrimoniale (« dont la famille est l'archétype, mais dont tout groupe social organisé selon des règles de solidarité et de continuité est l'expression »). Les exploitations agricoles, en tant qu'ensemble des règles à la fois cognitives et marchandes, sont donc des unités

duales (hybrides), au sens qu'elles appartiendraient à deux mondes, deux champs... où un certain nombre d'actions sont décidées en fonction et en tenant compte des règles du marché et d'autres, en vue de la constitution du patrimoine et de la valorisation du travail familial, etc., en fonction des règles et principes familiaux : la cité domestique de la théorie des conventions.

Ainsi au niveau macroéconomique, l'exploitation agricole, en tant que figure, a permis et permet toujours aux pouvoirs publics d'orienter les politiques agricoles et aux responsables syndicaux de défendre l'existence d'un mode de production et de vie... Dans ce sens, elle est une institution, au nom de laquelle on programme et on justifie des actions. L'exploitation, en tant que cible, est à la fois une réalité (les statistiques agricoles, les lois du développement agricole) et un mythe, à partir (au nom) duquel, des actions (subventions, organisations territoriales...) sont justifiées.

Au niveau microéconomique, l'exploitation agricole en tant que *centre de décision* est aussi une institution, car quelles que soient les latitudes, des règles génériques inspirées de la logique familiale - patrimoniale - vont encadrer les décisions ou « ce qu'il convient de faire socialement ». Requier-Desjardins (1994) nous explique, à propos de l'analyse du fonctionnement des unités de production en Afrique, « l'importance des règles propres aux unités domestiques et plus largement aux structures lignagères dans la détermination de leurs comportements ». Selon cet auteur, « le débat sur l'économie des unités domestiques en Afrique subsaharienne fait apparaître trois questionnements, l'un sur *l'identification* même de ces unités, un deuxième sur la *conformité des comportements* par rapport aux prédictions, un troisième enfin, qui concerne la *mesure des niveaux de vie et de la pauvreté* ». Dans un contexte de déficience du marché et de difficultés d'accès au crédit et au foncier, De Janvry et Sadoulet (2001) mettent en avant les stratégies des ménages ruraux pauvres au Mexique s'appuyant sur leurs réseaux d'information (capital social) et visant à intégrer des activités non agricoles en vue de sécuriser l'entretien de la famille. Nous pouvons donc affirmer que les exploitations agricoles ont toujours été des institutions où les règles patrimoniales et du marché structurent et encadrent les comportements et les décisions des agriculteurs.

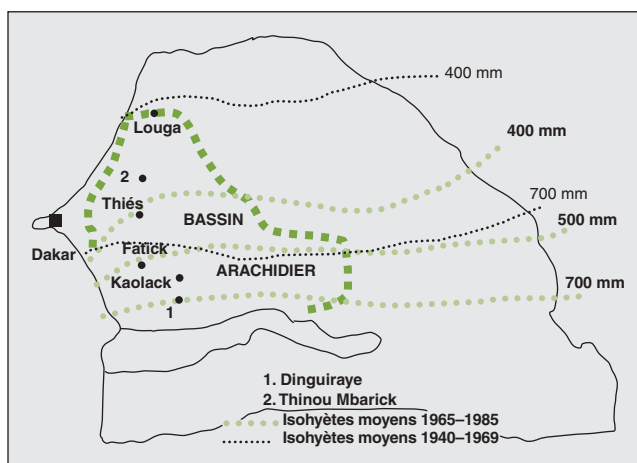


Figure 1. Le Bassin arachidier au Sénégal : pluviométrie et localisation des villages d'étude.

Figure 1. The groundnut belt in Senegal: pluviometry and location of studied villages.

Nous voulons dans cet article, à partir des données issues d'enquêtes réalisées dans deux villages du Sénégal (figure 1), montrer que l'exploitation agricole, pour faire face non seulement aux incertitudes climatiques et économiques mais aussi à l'accroissement de la population rurale, développe de plus en plus de stratégies hors du secteur agricole, tournées vers le marché et la ville. Nous faisons l'hypothèse que les caractéristiques des exploitations agricoles, voire même leur nature, sont en train d'évoluer sous la tension créée par les règles du marché et celles du patrimoine.

Évolution du contexte et stratégies paysannes en milieu wolof (Sénégal)

L'organisation familiale de l'exploitation agricole

En Afrique, les recherches sur l'exploitation agricole avaient pour principal objectif d'identifier les centres de décision rela-

tifs à la production agricole, afin d'améliorer l'efficacité des organismes de développement (Benoit-Cattin et Faye, 1982 ; Kleene, 1976). En effet, la mise en place de services comme le crédit, le conseil agricole, les coopératives, nécessitait de préciser la « cible » et de mieux connaître le fonctionnement des unités de production.

En Afrique soudano-sahélienne, et plus particulièrement en milieu wolof, au Sénégal, on observait fréquemment un emboîtement de plusieurs niveaux d'organisation (Gastellu, 1980) (encadré 1). Les relations entre l'unité de production familiale (correspondant aux champs familiaux relevant directement du chef d'exploitation ou *Borom Njël*) et les sous-unités dirigées par les dépendants sont codifiées avec précision, tant pour la répartition de la terre et du matériel que des jours disponibles dans la semaine. Ainsi, quatre jours de travail de l'ensemble des actifs du foyer étaient réservés, dans la semaine, aux travaux dans les champs familiaux, le reste du temps était réservé au repos, aux obligations sociales et surtout aux travaux dans les parcelles individuelles. La répartition de la terre entre les parcelles collectives et les parcelles individuelles relevait du chef de foyer/chef d'exploitation. Elle ne posait pas de problèmes jusque dans les années 1980, du fait d'une pression démographique modérée. L'attribution d'une parcelle de culture à des ouvriers agricoles (*nawetaan*) non-membres de

Encadré 1

L'organisation sociale au sein de la concession

La concession (le carré ou *Kër* en wolof) correspond à l'unité de résidence. C'est un lieu clôturé par une palissade regroupant les habitations des membres d'une même famille communément appelée « famille élargie ». Le repas est pris en commun mais chaque foyer a la charge de fournir la nourriture. Le chef de concession a pour mission d'entretenir la cohésion sociale entre les foyers et de gérer les relations du groupe avec l'extérieur, en particulier les relations matrimoniales.

Le foyer (*Njël*) correspond à l'unité de production et de consommation. Il peut rassembler plusieurs ménages, celui du chef de foyer (*Borom Njël*) et des ménages dépendants, généralement les fils ou les frères cadets mariés. Un foyer peut aussi ne comporter qu'un ménage (le *Borom Njël*, sa ou ses femmes et leurs enfants non mariés) si le chef de foyer est relativement jeune et a pris rapidement son autonomie. C'est le cas fréquemment aujourd'hui. Le foyer est la cellule sociale de base. Le chef de foyer a la responsabilité d'assurer l'approvisionnement vivrier et de subvenir aux autres besoins de base des membres (santé, scolarisation). C'est donc le foyer (*Njël*) qui est l'unité la plus proche de l'exploitation agricole familiale européenne. Une concession peut comporter un ou plusieurs foyers selon sa taille et son histoire.

Les parcelles individuelles des dépendants constituent des sous-unités de production (Kleene, 1976) qui débouchent à certaines conditions sur des systèmes d'accumulation. Ainsi, les épouses du chef d'exploitation, les dépendants mariés et leurs épouses disposent d'un temps pour cultiver des parcelles que le chef de foyer leur a octroyées. Ils peuvent utiliser la production obtenue comme ils le souhaitent. Les plus jeunes remettent la production au chef de foyer afin qu'il constitue le capital nécessaire à leur mariage.

la famille, comme rétribution des quatre jours de travail par semaine, étaient la preuve que la terre n'était pas un facteur limitant.

L'arachide, une culture administrée

Au début des années 1960, le gouvernement sénégalais a retenu l'arachide comme culture pivot du développement du centre du pays. Il avait affecté d'importants moyens pour équiper les exploitations agricoles et leur faciliter l'accès aux engrais et aux semences sélectionnées (Dugué *et al.*, 2004). La totalité de la production était achetée par la société publique Sonacos¹. Grâce à ces mesures, l'arachide a occupé, jusqu'à la fin des années 1990, environ 50 % de l'assolement de cette région. Les prix de l'arachide étaient relativement intéressants pour le producteur (jusqu'à 160 FCFA²/kg d'arachide-coque) et l'incitaient à privilégier cette culture dans son assolement sans chercher à assurer l'autoapprovisionnement céréalier (mil) pour sa famille. Les rapports de prix entre l'arachide-coque et le riz (brisure) importé d'Asie ont incité les producteurs à maintenir cette stratégie au moins jusqu'au début des années 2000.

Accroissement démographique et contraintes à la production

L'augmentation de la population rurale constitue dans cette région, comme dans la plupart des zones rurales d'Afrique subsaharienne, le facteur principal d'évolution de l'agriculture. Il a entraîné une concurrence entre ruraux, pour l'accès aux ressources en terre. Actuellement, la densité de population rurale dépasse 60 habitants/km² dans plus des deux tiers du Bassin arachidier. Les systèmes de culture continue se sont généralisés, se traduisant par l'abandon de la jachère. Certaines exploitations ont pu encore étendre leur surface grâce à la mise en place d'un système de location de la terre rendu possible par les évolutions sociales actuelles (exode, monétarisation des échanges).

L'impossibilité de pratiquer la jachère, l'arrêt de la politique d'appui à l'utilisa-

tion des engrais et le vieillissement des parcs arborés ont conduit à une baisse de la fertilité du sol et des rendements, tant en mil qu'en arachide³. L'élevage intégré aux exploitations agricoles n'est pas en mesure de fournir les quantités suffisantes de fumure pour assurer la durabilité des systèmes de culture. La conjonction du renforcement des aléas biophysiques⁴ et des contraintes foncières et de faible fertilité du sol limite aujourd'hui la production agricole dans cette région. Ses très faibles ressources en eau ne permettent pas d'envisager une intensification agricole par l'irrigation (nappe très profonde, eau trop riche en sel...), sauf dans quelques localités privilégiées.

Logique de marché, défaillances de l'État et mécanismes d'adaptation

À partir des années 1990, les organisations paysannes de cette région ont eu du mal à faire face au désengagement de l'État, en particulier pour mettre en place un système d'approvisionnement en semences d'arachide ou favoriser l'accès au crédit agricole (privatisé). Plus récemment, les agriculteurs ont été confrontés à des dysfonctionnements graves de la filière arachide. Des organismes privés stockeurs (des commerçants agréés par la Sonacos à partir de 2001) n'ont pas été en mesure de payer à temps, et au prix officiel, les arachides achetées dans les villages. De 1998 à 2002, le prix officiel d'achat de l'arachide a évolué à la baisse. Aujourd'hui, la proximité des grands marchés urbains (Dakar et les villes secondaires comme Touba, Thiès et Kaolack) renforce l'intégration des exploitations au marché qui était par le passé principalement le fait de l'arachide. Les demandes de ces marchés ont orienté les stratégies de diversification des producteurs du

³ Dans le département de Nioro (village de Dinguiraye) on observe depuis quelques années un regain d'intérêt pour la fertilisation minérale du mil ; cette pratique reste le fait de grandes exploitations disposant de revenus extra-agricoles.

⁴ La pluviosité moyenne des deux dernières décennies dans le Bassin arachidier est bien en deçà de celle enregistrée entre 1940 et 1970 (figure 1) : 550 à 650 mm/an pour la région sud et 350-400 mm/an pour la région nord. Les sécheresses en début de cycle agricole favorisant la prolifération de sauteriaux, cette région peut être aussi menacée par les criquets pèlerins, comme ce fut le cas en 2004.

Bassin arachidier (embouche bovine et ovine, pastèque, manioc, oseille de Guinée) (*encadré 2*). Ces stratégies de diversification visent d'abord à trouver de nouvelles sources de revenus en substitution à l'arachide. Elles comprennent aussi le développement d'activités non agricoles (commerce, artisanat, travail en ville). Face aux contraintes de la production agricole, l'exode rural s'est amplifié et sa nature a changé. De conjoncturel et saisonnier, notamment pendant la saison sèche, l'exode est devenu structurel et les ruraux sont de plus en plus partagés entre les villes du Sénégal ou de l'extérieur (France, Italie et Espagne...) et les campagnes. Les transferts monétaires des migrants permettent de nourrir la famille et d'accéder aux facteurs de production.

Ces 20 dernières années, les exploitations du Bassin arachidier ont donc tenté de s'adapter à l'évolution rapide du contexte économique, agroécologique et social de cette région. Ces stratégies adaptatives modifient l'organisation des unités de production et la nature même de l'exploitation agricole.

La nouvelle configuration des exploitations agricoles en milieu wolof : vers une nouvelle institution !

La configuration des exploitations agricoles a été étudiée dans deux villages du Bassin arachidier, dans deux situations contrastées : Thinou Mbarick dans sa partie septentrionale (département de Mekhé), Dinguiraye au sud (département de Nioro) dans la partie la plus pluvieuse. Dans ces localités, des enquêtes auprès de 10 concessions (*Kër*) - rassemblant un total de 19 exploitations agricoles ou foyers (*Njëll*) - ont porté sur le système de production, l'organisation du travail, la gestion du foncier et l'origine des revenus, avec un regard particulier porté aux stratégies des ruraux favorisant la pluriactivité (Sakho-Jimbara, 2004).

¹ Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal.

² 1 euro = 655,96 FCFA.

Encadré 2 Vers la fin de la spécialisation

L'évaluation des assolements de 2003 des exploitations enquêtées montre que :

- la place occupée par l'arachide a beaucoup régressé : elle est bien inférieure aux 45-55 % de l'assolement régional au début des années 1980. Concomitamment, les surfaces en céréales ont progressé, ce qui montre le souci des chefs de foyer de sécuriser l'alimentation familiale mais peut s'expliquer par la pénurie de semences d'arachide récurrente depuis 2001 ;
- le manioc s'affirme comme une culture destinée à la vente, venant en substitution de l'arachide dans la zone nord au-delà de Thiès. Son développement en grands champs non clôturés dénote une baisse des effectifs de bovins qui s'accompagne d'une réduction de capacité des producteurs à entretenir la fertilité du sol par apport de fumure animale ;
- dans la zone sud, la pastèque constitue une opportunité de diversification pour les exploitants qui disposent d'un appareil de traitement ;
- la culture de *bissap* (oseille de Guinée) se généralise comme culture d'appoint de revenu pour les femmes ;
- la faible place de l'élevage dans les stratégies de diversification dans ces deux villages s'explique par la difficulté d'obtention de crédit pour l'achat d'animaux à emboucher. Cette pratique est surtout développée dans les villages d'ethnie sereer, de tradition agropastorale.

Assolement selon le type d'exploitation et le statut des parcelles en hectares.

Village de Dinguiraye (sud du Bassin arachidier)		Statut des parcelles	Mil	Maïs	Arachide (%) *	Diversification	Total C de F + dépendant	
Grande exploitation	C de F		4,5	2,6	3,75	Pastèque, tomate	11,5	
Revenu du foyer > 500 000 FCFA*	Dépendant		0	0	0,4 (32 %)	Bissap		
Exploitation petite à moyenne	C de F		2,35	1	1,83	Pastèque	5,3	
Revenu du foyer < 250 000 FCFA	Dépendant		0	0	0,1 (36 %)			
Village de Thinou Mbarik (nord du Bassin arachidier)		Statut des parcelles	Mil	Manioc	Arachide (%) *	Niébé	Diversi- fication	Total C de F + dépendant
Grande exploitation	C de F		2,25	2,25	1,75	1,25	-	7,6
Revenu du foyer > 250 000 FCFA	Dépendant		0	0	0,1 (24 %)	0,2	Bissap	
Exploitation petite à moyenne	C de F		2,1	2,3	1,3	1,2	-	6,9
Revenu du foyer < 100 000 FCFA	Dépendant		0	0	0 (19 %)	0	Bissap	

Les parcelles « C de F » (chef de foyer) correspondent aux champs familiaux. Les parcelles « Dépendant » correspondent aux parcelles individuelles gérées par la (les) femme(s) du chef de foyer ou d'exploitation (9 cas) et par des dépendants hommes (2 cas). * 1 euro = 655, 96 FCFA.

Accès, répartition de la terre et mobilisation de la main-d'œuvre : entre tradition familiale et marché

Plus du tiers des surfaces cultivées ne sont pas en faire-valoir direct, mais louées ou empruntées (tableau 1). Dans la zone nord, à Thinou Mbarik, la terre est empruntée sans contrepartie financière. Cela dénote que malgré une forte densité de population rurale dans cette région, les chefs d'exploitation cherchent d'abord à développer des activités non agricoles sans viser en premier lieu un accroisse-

ment des surfaces cultivées. Cela s'explique par les fortes contraintes pluviométriques (souvent moins de 500 mm/an) qui affectent l'agriculture de cette zone.

À Dinguiraye dans la zone sud, les grandes exploitations, qui disposent de ressources extra-agricoles sûres (activités de commerce importantes au village en particulier), ont fréquemment recours à la location des terres (en moyenne 15 000 FCFA/ha/an). Pour faire face aux besoins en travail elles embauchent un ouvrier (*mbindane*), pendant 7 mois, de mai à novembre. Ils reçoivent en échange de leur travail le gîte, le couvert et une somme

forfaitaire variant de 80 000 FCFA à 100 000 CFA pour cette période. Du fait de la pression foncière, les chefs d'exploitation ne peuvent plus rémunérer les 4 jours de travail hebdomadaires des *nawétaans* en leur fournissant une parcelle.

La répartition de la terre entre les membres actifs du foyer a évolué. On observe une raréfaction des parcelles des dépendants : les parcelles d'un dépendant homme sont présentes dans seulement 2 exploitations, et pour les épouses dans 7 exploitations sur les 19 enquêtées au total. Cela s'explique par le faible nombre de « chefs de ménage dépendants » dans

Tableau 1. Accès au foncier et gestion de la main-d'œuvre.

Table 1. Land accessibility and labour management.

Village de Dinguiraye (sud du Bassin arachidier)	Foncier cultivé en hectares			Main-d'œuvre		Ha/actif
	Propriétés	Location	Total cultivé	Actif familiaux	Mbindane	
Grande exploitation Revenu du foyer > 500 000 FCFA	3,7	7,8	11,5	5	1	1,9
Exploitation petite à moyenne Revenu du foyer < 250 000 FCFA	4,2	1,1	5,3	4,2	0	1,3
Village de Thinou Mbarik (nord du Bassin arachidier)	Foncier cultivé en hectares			Main-d'œuvre		Ha/actif
Propriétés	Emprunt	Total cultivé	Actif familiaux	Mbindane		
Grande exploitation Revenu du foyer > 250 000 FCFA	5,1	2,5	7,6	6,7	0	1,1
Exploitation petite à moyenne Revenu du foyer < 100 000 FCFA	5,3	1,6	6,9	4,5	0	1,5

1 euro = 655, 96 FCFA. On a considéré pour chaque village deux catégories d'exploitations ayant des niveaux de revenu monétaire différents. Ces niveaux diffèrent entre le nord et le sud du Bassin arachidier pour des raisons de productivité de la terre et de structure d'exploitation.

les exploitations et par la forte réduction des surfaces cultivées par les épouses à titre individuel.

La quasi-disparition des « chefs de ménage dépendants » s'explique par la segmentation des exploitations agricoles qui, aujourd'hui, sont de plus en plus fréquemment composées uniquement du ménage du chef de foyer, incluant ses enfants actifs non mariés. Ces derniers aident leur père dans les champs collectifs, mais n'ont plus de parcelles individuelles, comme c'était le cas avant pour les garçons de 15 à 25 ans.

Durant les décennies antérieures, la grande majorité des chefs d'exploitation fournissaient à leur(s) épouse(s) en moyenne 0,5 hectare de terre pour leur culture d'arachide et leur prêtaient l'équipement aratoire et parfois les semences. Aujourd'hui, deux cas de figure se présentent : le chef d'exploitation ne dispose pas d'une propriété foncière suffisante pour allouer une parcelle à son (ses) épouse(s) ; ou alors, son épouse préfère consacrer son temps de travail disponible - après avoir travaillé dans les parcelles de son mari - à des activités de commerce, de transformation de produits, d'artisanat. Les aléas pluviométriques, la baisse de la

fertilité du sol et la mévente de certaines productions typiquement féminines (oseille de Guinée séchée ou *bissap*) n'encouragent pas les épouses à s'adonner à l'agriculture.

Développement des activités non agricoles

Les contraintes rencontrées pour maintenir, voire développer, les productions traditionnelles (manque de terre et de semence, sol peu fertile, aléas pluviométriques) et les faibles potentialités du milieu pour diversifier dans l'agriculture (pas d'eau d'irrigation, pas de capital pour l'embouche bovine) ont dégagé du temps de travail pour des activités non agricoles.

Les 19 chefs d'exploitation déclarent avoir développé des activités non agricoles dans le but d'accroître leur revenu et ainsi, pouvoir mieux faire face aux besoins de leur famille. La quasi-totalité des épouses à Dinguiraye et Thinou Mbarik font du petit commerce (beignet, fruits, jus de *bissap*). Les activités non agricoles des hommes sont plus variées (tableau 2). Les hommes (chef de foyer ou leurs fils) qui migrent en saison sèche

pour travailler en ville se trouvent principalement dans les exploitations petites à moyennes qui n'ont pas pu développer un commerce suffisamment rémunérateur au village. Même hors de son exploitation, le chef de foyer immigrant est tenu de pourvoir aux besoins vivriers de sa famille en envoyant, selon les besoins, du riz ou de l'argent.

Les revenus extra-agricoles sont toujours supérieurs au revenu monétaire agricole moyen, sachant que, dans ce calcul, la valeur des produits autoconsommés n'a pas été prise en compte (tableau 2). À Thinou Mbarick, les revenus non agricoles, même s'ils sont modestes, sont indispensables à la survie de la famille car la production agricole ne couvre généralement pas les besoins alimentaires de la famille. Ainsi, chaque chef de foyer doit acheter de 1,5 à 4 kg de riz en moyenne par jour (selon la taille de sa famille). Dans cette situation, la part des dons monétaires issus de la migration (à Dakar mais surtout en Europe) est loin d'être négligeable. À Dinguiraye, région plus pluvieuse, les revenus agricoles monétaires sont nettement supérieurs et correspondent à environ le tiers voire la moitié des revenus des autres activités.

Le développement des activités non agricoles est un élément de stratégie commun à une majorité d'exploitations du Bassin arachidier. Sa mise en œuvre effective est facilitée par la capacité de certains chefs de foyer, plus rarement de leur(s) épouse(s), à investir une partie de leur capital dans ces nouvelles activités.

Pourquoi et comment évoluent les contours des exploitations agricoles

Deux facteurs poussent les exploitations à se réorganiser et à changer leur système de production : la pénurie de terres et l'évolution des objectifs familiaux qui combinent sécurité alimentaire et diversification des activités.

Quel que soit leur niveau de revenu ou leur situation socio-économique dans le village, les chefs de foyer ne sont plus en mesure de fournir autant de terres que par le passé aux épouses et aux dépendants familiaux, ni de rétribuer les *nauvé-taan* en leur attribuant des parcelles. De ce fait, les chefs de ménages dépendants n'ont aucun intérêt à rester sous la coupe de leur père, frère aîné ou oncle. Cela entraîne une segmentation des foyers, les unités de production sont de plus en plus petites et mononucléaires. Seules les

Tableau 2. Activités non agricoles et revenu moyen annuel des exploitations en FCFA.

Table 2. Off-farm activities and farm annual income in FCFA.

<i>Village de Dinguiraye (sud du Bassin arachidier)</i>	Revenu monétaire agricole	Revenu non agricole		Activités non agricoles (-) nombre de cas
		Moyenne FCFA/an	% dû aux dons des migrants	
Grande exploitation Revenu du foyer > 500 000 FCFA	230 000	859 000	0 %	Commerce de gros (3) Meunerie (1) Emploi au forage (1)
Exploitation petite à moyenne Revenu du foyer < 250 000 FCFA	113 000	253 000	10 %	Commerce de détail (4) Embouche bovine (1) Construction clôture (1)
<i>Village de Thinou Mbarik (nord du Bassin arachidier)</i>	Revenu monétaire agricole	Revenu non agricole		Activités non agricoles
		Moyenne FCFA/an	% dû aux dons mes migrants	
Grande exploitation Revenu du foyer > 250 000 FCFA	< 20 000	348 000	31 %	Maçonnerie tailleur (2) Cordonnier (1) Commerce (1)
Exploitation moyenne Revenu du foyer < 100 000 FCFA	< 20 000	52 000	15 %	Tailleur (1) Petit commerce (2) Cordonnier (1)

1 euro = 655, 96 FCFA.

grandes exploitations - celles des « agriculteurs-commerçants » - peuvent embaucher facilement un *mbindane* et louer des terres. La capacité d'investissement actuelle des exploitations est nettement inférieure à celle des années 1980 et c'est la conséquence de la diminution de la taille de l'exploitation, de la baisse des revenus agricoles et du dysfonctionnement de la filière arachide.

Face aux difficultés pour faire vivre la famille, le chef de foyer n'est plus en mesure de rétribuer équitablement le travail familial au-delà des besoins vitaux (notamment vivriers et de santé). Ainsi, chaque actif de la famille développe sa propre stratégie d'obtention d'un revenu avec l'assentiment du chef de foyer (les jeunes poussés vers la ville en saison sèche, les femmes vers le commerce), d'où une diversité d'unités d'accumulation : celles des hommes chefs de foyer, des femmes, des jeunes hommes non mariés. De ce fait, il n'y a plus, comme par le passé, concordance entre l'unité de production et l'unité d'accumulation. Cela réduit aussi les capacités d'investissement et donc de production des exploitations agricoles. Cette évolution pourrait remettre en cause les systèmes de pro-

duction fondés sur l'équipement de culture attelée qui a besoin d'être renouvelé. L'institution « exploitation agricole » est donc en mutation profonde, et aucune autre forme de production n'émerge de façon significative, comme par exemple les ateliers collectifs de production de bœufs d'embouche.

Conclusion

Dans ce contexte sénégalais, les systèmes de production agricole wolof s'insèrent, de plus en plus, dans des systèmes d'activités caractérisés par une diversification des activités et des centres de décision et une atomisation des unités de production (« famille rétrécie »). Ainsi, chaque membre actif du foyer/exploitation peut décider, aujourd'hui, de ses propres activités, hormis celles concernant les parcelles du chef d'exploitation. La segmentation des foyers ainsi que le passage de l'*exploitation agricole familiale* à un *système d'activités* devront être pris en compte dans l'élaboration des politiques agricoles et des programmes des services d'appui. Il serait utile de mener des tra-

voux similaires dans d'autres situations au Sénégal, en particulier en milieu sereer où l'élevage (activité de production et système d'accumulation) est beaucoup plus présent. Il convient aussi de développer des recherches sur les nouvelles règles internes aux exploitations agricoles (de décisions : de production, d'accumulation, de gestion de la main-d'œuvre), et sur celles qui régulent les relations avec le marché (de produits, de travail et foncier). Comment les agriculteurs construisent-ils les règles qui leur permettent de savoir ce qu'il convient de faire et comment le faire ?

Considérer l'exploitation agricole comme une institution implique donc une analyse des fondements des décisions, de leurs logiques et origines sans les postuler. Cette vision institutionnaliste nous amène à nous démarquer de la théorie économique standard (ou classique) qui analyse de façon séparée (indépendante) la production, l'accumulation de patrimoine et la consommation (Chia, 1992). Cela rejoint les conclusions des travaux de Requier-Dejardins (1994), qui considère que « la multiplicité des centres de décision remet en cause les modèles néo-classiques standard du comportement des ménages et, par voie de conséquence, la prédiction de leur réaction aux modifications des signaux de marché ». En effet, les évolutions économiques, politiques, écologiques actuelles, au Nord et au Sud, exigent que nous (ré)investissons les unités de production pour comprendre les comportements économiques des producteurs, le fonctionnement des unités de production : nous pourrions ainsi éclairer les politiques agricoles futures, et hisser les systèmes d'activités en une nouvelle « figure » des politiques agricoles, donc une « institution », au plan macroéconomique. ■

Remerciements

Nous remercions M. Neddu pour ses remarques et conseils judicieux qui nous ont permis d'améliorer le manuscrit.

Références

Barthélemy D, Boinon JP, Neddu M. *Le dualisme comportemental des agriculteurs : normativité de l'action ou jeu d'institutions? Journées d'étude « Institutionnalismes et évolutionnismes ; confrontations autour de perspectives empiriques », Lyon, 2 et 3 décembre 2002.*

- Benoit-Cattin M, Faye J. *L'exploitation agricole familiale en Afrique soudano-sahélienne. Techniques vivantes*. Paris : Presses universitaires de France, 1982.
- Bernoux P, Livian Y. L'entreprise est-elle toujours une institution? Note de recherche. *Sociol Trav* 1999 ; (41) : 179-94.
- Brossier J, Chia E, Marshall E, Petit M. *Gestion de l'exploitation agricole familiale. Éléments théoriques et méthodologiques*. Nouvelle édition. Dijon : École nationale supérieure d'agriculture (Enesad) ; Centre national d'études et de ressources en technologies avancées (Cnerta), 2003.
- Chia E. Une « recherche-clinique » : proposition méthodologique pour l'analyse des pratiques de trésorerie des agriculteurs (étude de cas en Lorraine). *Etudes et Recherche INRA-SAD* 1992 ; (26) : 39 p.
- Coriat B, Weinstein O. Institutions, échanges et marchés. *Revue d'Economie Industrielle* 2004 ; 107 : 37-61.
- De Janvry A, Sadoulet E. Income strategies among rural households in Mexico : the role of off-farm activities. *World Dev* 2001 ; 29 : 467-80.
- Dugué P, Vall E, Lecomte P, Klein HD, Rollin D. Évolution des relations entre l'agriculture et l'élevage dans les savanes d'Afrique de l'Ouest et du Centre. *OCL* 2004 ; 4 : 268-76.
- Favereau O. Objets de gestion et objets de la théorie économique. *Revue Française de Gestion* 1993 ; 96 : 6-12.
- Gastellu JM. Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique? *Cah Orstom Ser Sci Hum* 1980 ; XVII : 3-11.
- Kleene P. Notion d'exploitation agricole et modernisation en milieu wolof Saloum (Sénégal). *Agro Trop* 1976 ; XXXI : 63-79.
- Lamoureux J. *Naissance et transformation des institutions : apports de la théorie de la régulation, de la théorie des conventions et de J.R. Commons*. Les Cahiers du CRISES. Paris : Centre de Recherche sur les Innovations Sociales (Crises), 2002.
- Ménard C. *Économie des organisations*. Coll. Repères. Paris : La Découverte, 1990.
- North D. *Le processus de développement économique*. Paris : éditions d'organisations, 2005 (traduction française).
- Paul JL, Bory A, Guarganta E, Fabri A. Quel système de référence pour la prise en compte de la rationalité de l'agriculteur : du système de production agricole au système d'activité. *Les cahiers de la recherche-développement* 1994 ; (39) : 7-19.
- Requier-Desjardins D. L'économie des organisations et l'analyse du comportement des unités domestiques en Afrique subsaharienne. *Économie Appliquée* 1994 ; XLVI : 105-31.
- Sakho-Jimbira MS. *De l'exploitation agricole familiale au système d'activités : une étude de cas du Bassin arachidier du Sénégal*. Mémoire de DEA, université de Montpellier I, 2004.
- Simon HA. Sur la complexité de systèmes complexes. *Revue internationale de systémique* 1990 ; 4 : 1-125.
- Williamson O. *Les institutions de l'économie*. Paris : InterEditions, 1994 (édition française).